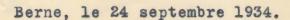


DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL DIVISION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

B.15.R.3.- DT.

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad II.A.13/44.





Monsieur le Ministre,



Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 septembre et nous comprenons fort bien que l'entrée de l'U.R.S.S. dans la Société des Nations vous conduise à vous demander s'il y a lieu de changer quelque chose à l'attitude que vous avez adoptée à l'égard du représentant des Soviets à Paris.

D'un point de vue purement théorique, la question que vous posez comporte nécessairement une réponse négative, le Conseil fédéral n'ayant nullement l'intention de considérer l'entrée de l'U.R. S.S. dans la Société des Nations comme un acheminement à la reprise de relations normales avec le Gouvernement soviétiste. En pratique, il est clair, en revanche, que la venue fréquente à Genève de délégations russes et leur participation à des débats dans lesquels nous avons des intérêts à défendre s'opposent — et s'opposeront sans doute toujours davantage — à ce que nous ignorions complètement les diplomates soviétistes.

Il ne nous semble pas, cependant, que l'adaptation à cette situation nouvelle entraîne une modification quelconque des instructions générales

Monsieur A. Dunant, Ministre de Suisse,

Paris.



données aux Ministres de Suisse à l'étranger et dont la dernière expression est contenue dans la lettre, ci-jointe en copie, que le Département a adressée au mois de juin 1934 à M. le Ministre de Weck.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

./.

une copie.

Annexe: de la Division des Affaires étrangères

ne . Theie des il . empitere . En pratique, il cet oluir, en

. Jnanua A. TrelanoM